

Image not found or type unknown



Propriété privée quand ça concerne une rivière

Par **submimi**, le **14/04/2008** à **18:10**

Bonjour, l'autre jour je suis allé pêcher dans une rivière. Une dame m'interpelle et me dit que je n'ai pas le droit de marcher dans la rivière car elle lui appartient étant donné qu'elle possède les deux terrains attenants chaque côté de cette rivière. La rivière lui appartient-elle réellement ai-je le droit d'y pêcher en ne marchant que dans la rivière. Merci de votre réponse